

# RELATIONS CAMEROUN-MAROC (1999-2019): ACCORDS ET CONVENTIONS BILATERALES, ANALYSE D'UNE DECENNIE DE COOPERATION FRUCTUEUSE.

**Abigaïl MEYO NZE**

*Département d'Histoire et Archéologie de l'Université de Dschang (Cameroun)*

*Ph.D en Histoire des Relations Internationales*

*abimeyo1@gmail.com*

## Résumé

*Les relations entre le Cameroun et le Maroc sont aussi vieilles que les Indépendances en Afrique. La coopération entre ces deux pays date du 13 Août 1965. Mais c'est la décennie 1999-2019 qui s'avère la plus fructueuse au sein de ces relations. Avec la montée au pouvoir en 1999, du jeune roi « visionniste » Mohammed VI et la mise sur pied des grandes ambitions et grandes réalisations du président Paul Biya, on assiste à un redéploiement et une nouvelle impulsion au sein des relations entre le Cameroun et le Maroc. Ce redynamisme se voit dans la signature de nombreux accords et conventions bilatérales à travers les différentes commissions mixtes de 2007 et 2012. La coopération entre les deux pays s'étend à tous les domaines : politique, économique, social, militaire, scientifique, technique et même culturelle.*

**Mots Clés :** *Relations bilatérales, Diplomatie, accords, Cameroun, Maroc.*

## Abstract

*Relations between Cameroon and Morocco are as old as independence in Africa. The cooperation between these two countries dates from August 13, 1965. But it is the decade 1999-2019 which proves to be the most fruitful within these relations. With the rise to power in 1999 of the young "visionist" King Mohammed VI and the establishment of the great ambitions and great achievements of President Paul Biya, we are witnessing a redeployment and a new impetus within relations between Cameroon and the Morocco. This revitalization can be seen in the signing of many bilateral agreements and conventions through the various joint commissions of 2007 and 2012. Cooperation between the two countries extends to all areas: political, economic, social, military, scientific, technical and even cultural.*

**Keywords :** *Bilateral relations, diplomacy, agreements, Cameroon, Morocco.*

## Introduction

Le Cameroun et le Royaume du Maroc sont deux pays africains situés respectivement en Afrique centrale et en Afrique du Nord. Colonisés par la même puissance, la France, ces pays accèdent à leur souveraineté internationale : le 02 Mars 1956 pour le Maroc et le 1er Janvier 1960 pour le Cameroun. Dotés de nombreuses potentialités géophysiques et

géoéconomiques, ayant de nombreux éléments de rapprochement (même expérience du passé, l'islam comme religion, le français comme langue officielle, les mêmes idéaux-unité africaine), le Cameroun et le Maroc vont établir, le 13 Août 1965, des relations diplomatiques sur les principes et la base de la coopération Sud-Sud. Grâce à la diplomatie de présence du Président Ahidjo et la politique africaine du Roi Hassan II, la coopération bilatérale entre le Cameroun et le Maroc va connaître une grande vitalité à travers les accords, visites de travail, bourses académiques et professionnelles.... Mais les relations entre les deux partenaires vont être ambivalentes. Après une période de somnolence, ces relations vont connaître une ré-accélération avec d'une part la montée au trône de Mohammed VI qui va recentrer la politique étrangère marocaine vers l'Afrique et d'une part la politique des « grandes ambitions et réalisations » du Président Biya. La coopération Cameroun-Maroc reprend de plus belle et on assiste à un boom des accords. Les rapports entre les deux pays s'intensifient et se diversifient. A l'ouverture de la 2e session de leur grande Commission mixte de coopération en 2012, le Directeur des Affaires Juridiques et des Traités de l'Ambassade du Maroc au Cameroun, Lahcen Azoulay, déclare : « La République du Cameroun figure sur la liste des pays prioritaires de la politique étrangère du Maroc ».

Quelles sont les causes de cette redynamisation ? A travers les accords et conventions, quel est le cadre juridique de cette coopération ? Quels sont les domaines dans lesquels, cette relation bilatérale est fructueuse ? C'est à un tel questionnement que le présent article se propose d'apporter une esquisse de réponse. La rareté des sources traitant directement des relations Cameroun-Maroc, nous a conduit dans différents centres de recherche et bibliothèques au Cameroun et au Maroc. Sur la base d'une démarche méthodologique dynamique, qui emprunte une démarche synchronique, diachronique, éclectique et multi variée, nous avons réussi à construire ce travail autour de trois parties répondant aux trois questions précédentes.

## **1. Les causes du redéploiement et de l'impulsion des relations entre le Cameroun et le Maroc à partir des années 2000**

Comme nous l'avons évoqué à l'introduction, après les années d'enthousiasme (1966-1991) de la coopération Cameroun-Maroc, survint une décennie de somnolence et de tiédeur de ces relations (1991-1999).

Mais très vite ce partenariat va reprendre son envol. La montée au pouvoir du jeune monarque Mohammed VI, le recentrage de sa politique vers l'Afrique subsaharienne, l'apport des TIC dans la politique étrangère du Maroc, le réveil du Cameroun à travers ses nouvelles politiques ambitieuses vont booster la coopération entre les deux pays.

### ***1.1. La mort d'Hassan II en 1999 et la montée au pouvoir de Mohammed VI***

De son vrai nom Moulay Hassan, Hassan II est né 9 juillet 1929 à Rabat, au Maroc. Il meurt le 23 juillet 1999 à Rabat d'une attaque cardiaque. Son fils Sidi Mohammed lui succède sous le nom de Mohammed VI (R. El Houdaigui, 2003 :17).

#### ***1.1.1. Mohammed VI : Un Roi « visionniste »***

Mohammed VI est l'actuel roi du Maroc. Il est le troisième monarque de la dynastie alaouite à porter le titre de Roi. Né le 21 août 1963 à Rabat, il est le fils d'Hassan II et de Lalla Latifa. Après une formation en droit public, ponctuée par l'obtention en 1993 du titre de Docteur en droit délivré par l'université de Nice Sophia-Antipolis, il est proclamé roi du Maroc au décès de son père, le 23 juillet 1999. Son intronisation a eu lieu le 30 juillet de la même année. Trois mois seulement après son accession au trône, le jeune monarque va poser des actions marquant une volonté de changement. Il fait une rupture avec « l'immobilisme » du Makhzen (ancienne administration toute puissante de son père). En 2004, des réformes sont faites dans le Code de la famille, et un organe de justice transitionnelle, « l'Instance Équité et Réconciliation (IER) » est mis sur pied. L'indice de développement humain du Maroc évolue depuis l'ascension au pouvoir du nouveau Roi, malgré quelques défaillances dans le système d'éducation (M.Mandina, 2002 :15).

Homme au grand cœur comme on le qualifie, le Roi Mohammed VI, travaille à améliorer les conditions de vie de ses populations et même des populations sahraouies. Lors de son intronisation en 1999, il affirme :  
Nous souhaitons que le Maroc, sous notre règne, aille de l'avant sur la voie du développement et de la modernité, et qu'il accède au troisième millénaire, doté d'une vision prospective, en parfaite cohabitation et en entente réciproque avec nos partenaires...

Sur le plan économique, les indicateurs macroéconomiques entre 2000 et 2013 indiquent une croissance économique moyenne de 5 %, un PIB/hab ; croissance qui aurait doublé par rapport au temps du régime

d'Hassan II. Le taux de chômage de la population active serait de 8 à 9 % pour la période 2011-2012. Bref, on observe au Maroc désormais des évolutions sociétales, réformes politiques, aménagement territorial, rayonnement diplomatique... Les changements sont tangibles dans de nombreux domaines depuis l'accession au trône de Mohammed VI, en juillet 1999 (M. Benaomari, 1995 :4-6).

### ***1.1.2. Le recentrage de la politique étrangère marocaine vers l'Afrique : le retour au sein de l'UA***

En matière de politique internationale, comme dans les autres domaines de la vie nationale, le roi Mohammed VI va procéder à une réorientation de la politique étrangère du Maroc. Il opère un spectaculaire virage diplomatique en tournant son pays vers l'Afrique subsaharienne. En effet, avant le départ du Maroc de l'OUA (à cause de l'admission de la RASD au sein l'OUA), l'intérêt pour l'Afrique dans la politique étrangère marocaine était indéniable. Le roi Hassan II considérait le Maroc comme un arbre dont les racines plongent en Afrique. Mais après son départ de l'OUA en 1984, le Roi Hassan II va totalement se désolidariser de l'Afrique pour s'ouvrir au continent européen.

Une fois au trône, le nouveau roi Mohammed VI va rediriger le centre d'intérêt de sa politique extérieure vers l'Afrique. En géopolitique, les rapports se construisent toujours en termes de zones d'influence. Étant une économie émergente, le Maroc a besoin d'un espace économique dans lequel il peut évoluer tranquillement. Cette nouvelle orientation est bien élucidée en juin 2015 par Monsieur Youssef Amrani, chargé de mission au Cabinet Royal, dans une intervention devant le Conseil Argentin pour les Relations Internationales (CARI). Il expliquait les nouveaux fondements de la politique étrangère du Maroc. Il affirme qu'au sein de cette politique étrangère, la politique africaine du Royaume a été voulue, dessinée et impulsée par le Roi Mohammed VI, qui en a fait un axe fondamental de la politique étrangère du Maroc (M. Benaomari, 1995 : 25). Il s'agit d'une vision prospective et active, basée sur quatre fondements complémentaires, en l'occurrence l'ancrage historique, le devoir de solidarité, l'impératif de réaliser un espace de paix et de sécurité commun et un engagement permanent pour le développement socio-économique de l'Afrique. A cet égard, le Souverain a effectué de nombreuses visites officielles dans plusieurs pays frères et amis, confortant ainsi l'engagement du Royaume en Afrique concrétisé par des formes de coopération renouvelées et rénovées, fondées sur des acquis

profonds que représentent les liens humains, spirituels, géographiques et économiques.

Le roi Mohammed VI a enclenché une politique dynamique Sud-Sud sans précédent, avec des actions concrètes à la clé. La politique continentale du Maroc « s'articule autour de la promotion des intérêts communs par la mise en place de partenariats solidaires gagnant-gagnant », a affirmé le souverain, qui s'est félicité du lancement de « mégaprojets de développement » destinés à « améliorer les conditions de vie des populations africaines. » Il continue en disant « Nous sommes engagés actuellement à construire une Afrique sûre d'elle-même, solidaire, unie autour de projets concrets, ouverte sur son environnement »

Le Maroc considère désormais que la coopération avec les pays africains n'est plus un choix, mais un impératif pour assurer un développement humain équitable, pour répondre aux aspirations, ambitions et priorités de ses partenaires africains. Ainsi, le Royaume chérifien ne ménage aucun effort pour partager son expérience et savoir-faire dans les domaines du développement, pour l'élargissement et la diversification des programmes de coopération et de partenariat, notamment dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures, de la santé, notant, outre la formation des cadres africains. S'agissant de l'importante question migratoire, la vision et l'impulsion du Roi ont permis de lancer une nouvelle politique pionnière en la matière, qui permet aux migrants et aux réfugiés de jouir de la plénitude de leurs droits et d'accéder à toutes les prestations sur un même pied d'égalité avec les citoyens marocains. Et de préciser que cette politique a permis une vaste opération de régularisation des migrants et des demandeurs d'asile, ainsi que la mise en place d'un dispositif pour l'assistance humanitaire d'urgence en faveur des migrants en situation de vulnérabilité .

Bref, notons qu'avec l'intronisation du Roi Mohammed VI, les liens entre le Maroc et l'Afrique ont pris une nouvelle envergure. Devenue, une priorité de l'agenda politique marocain, l'Afrique subsaharienne va bénéficier de l'annulation de la dette des pays moins avancés (PMA) et de l'exonération de leurs produits de taxes douanières à l'entrée du Maroc (A. El Farah Yahia, 2015 : texte non imprimé). Ainsi, « Adhérer à l'Union Africaine, c'était briser le tabou d'une cohabitation avec la RASD au sein d'une organisation internationale dont la République Sahraouie était un membre fondateur » (M. Hernando de Larramendi, 2018 : 12).

Avec cette nouvelle impulsion donnée à la politique étrangère du Maroc, les relations entre le Maroc et le Cameroun, ami historique du Maroc,

vont être redynamisées. Cette « revitalité » est aussi le fait de la nouvelle vision du président Camerounais Paul Biya.

## ***1.2. Le réveil du Cameroun***

Au début des années 2000, le Président Paul Biya brigue un nouveau mandat de sept ans (2004-2011). Le début de ce septennat est aussi qualifié par certains comme le début d'une « révolution » au Cameroun (S. Eboua, 1996 :144).

### ***1.2.1. La politique des « Grandes ambitions » du président Paul Biya***

En prêtant serment le 03 novembre 2004, au moment où il entamait son nouveau septennat à la tête de l'Etat, le Président de la République, Paul Biya, a prononcé devant la représentation nationale un discours historique dans lequel il s'est dit conscient de l'immensité et des difficultés de la tâche à accomplir pendant la période 2004-2011. «En effet, il ne s'agit ni plus ni moins que de sortir notre pays du sous-développement et de le faire accéder à la modernité », avait déclaré Paul Biya. Il plaça ainsi son septennat sous le signe des « Grandes Ambitions » pour le Cameroun. L'objectif des «Grandes Ambitions» étant de donner au Cameroun les moyens de sortir du sous-développement pour l'amener à la modernité et d'en faire, à moyen terme, un pays émergent. Cette dynamique, au plan politique, consiste à assurer une bonne gouvernance, renforcer l'Etat de droit. Au plan économique, cette politique envisage de moderniser la fonction publique et la rendre plus efficace. Il s'agit également de consolider l'équilibre des finances publiques et mettre tout en œuvre pour accélérer la croissance. Pour cela de grands projets structurants sont au programme dans le domaine de l'énergie, des transports. Pour le Président Biya, il s'agit d'opérer avant tout des mutations qui s'imposent pour positionner le secteur primaire à l'avant-garde des exportations. C'est aussi engager toutes les actions stratégiques pour conduire le Cameroun à l'émergence à l'horizon 2035 (A. Ndedi, H. Tchagna et J. Banaken, 2019 :8).

Au plan social, la nouvelle dynamique vise à promouvoir l'habitat social par la construction de 10 000 logements sociaux, à améliorer l'accès des populations aux soins de santé et aux médicaments de qualité, à assurer l'éducation pour tous et la formation des jeunes, à promouvoir la condition féminine, à multiplier les solutions pour l'emploi des jeunes. Au plan de l'environnement, la nouvelle dynamique veut assurer une

gestion durable du patrimoine forestier. Enfin, la nouvelle dynamique, c'est le fait de vivre en paix, promouvoir une diplomatie de principes, jouer pleinement son rôle sur la scène internationale, et continuer de promouvoir l'image du Cameroun .

C'est ce dernier objectif qui pousse le Président Paul Biya à revoir et réhabiliter ses relations avec ses confrères africains parmi lesquels le jeune prince héritier Mohammed VI. Pour une croissance accélérée comme il est dit plus haut, la nécessité de varier et multiplier les partenaires économiques est plus qu'impérieuse. Mais c'est avec la dynamique des grandes réalisations que l'action partenariale entre le Maroc et le Cameroun va atteindre son pic.

### ***1.2.2. La politique des « Grandes réalisations » et la quête des financements aux projets structurants : La position géostratégique du Cameroun.***

« Après les grandes ambitions, l'on est parvenu au stade des réalisations. Toutes les études ont été réalisées, les financements nécessaires ont été trouvés. Le moment est donc venu de passer aux « Grandes Réalisations » en impulsant une nouvelle dynamique pour le Cameroun »

Ainsi, pour la réalisation de certains de ces grands projets, la coopération avec les pays frères est incontournable. Le Cameroun a besoin de financements pour réussir dans ses « Grandes Réalisations ». En plus de ces nouvelles orientations politiques, le Cameroun se trouve être la porte d'entrée dans le golfe de Guinée et dans la sous-région CEMAC en particulier. Le Cameroun y occupe une place importante de par son potentiel démographique et économique ; représentant à lui seul environ 50 % de la population, du PIB et de la masse monétaire, le Cameroun constitue le pôle industriel, universitaire et agricole de la CEMAC (B. Atangana, 2008 : 34). Bref, le Cameroun est considéré comme la locomotive naturelle de la CEMAC. Pour donc conquérir ce marché sous-régional, le Maroc qui est en quête de nouveaux marchés, est dans l'obligation de coopérer avec le Cameroun.

Le recentrage de la politique extérieure du Maroc vers l'Afrique et la nouvelle dynamique de la politique étrangère Camerounaise vont booster la signature d'un bon nombre d'accords de coopération et de promesses d'augmentation des investissements. Ceci va également donner lieu au lancement de plusieurs projets conjoints.

## **2. La relance de la coopération Cameroun-Maroc à travers la signature des nouveaux accords**

A partir de l'année 2000, on assiste à un boom d'accords signés entre le Cameroun et le Maroc, accompagnés de grands projets devant déboucher sur des réalisations importantes.

### ***2.1. Les accords : le cadre juridique de la coopération Cameroun-Maroc***

C'est lors des deux grandes commissions mixtes (2007 et 2012) entre le Cameroun et le Maroc que la plupart d'accords ont été signés.

#### ***2.1.1. Les accords signés lors de la première commission mixte de Janvier 2007***

ce n'est qu'en 2007, plus précisément les mardi 23 et mercredi 24 Janvier 2007 à Rabat que va se tenir une autre Grande Commission Mixte de l'histoire des relations Cameroun-Maroc. Les deux pays se déclarant convaincus de la nécessité pour les pays africains de promouvoir et de renforcer une coopération inter-régionale, soutenue et agissante, pour pouvoir faire face aux enjeux de la mondialisation. Concernant la problématique du développement économique et social du continent, ils ont souligné l'importance des opportunités qui s'offrent à eux dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD).

Tenue sous la présidence du ministre marocain des Affaires étrangères, Mohamed Benaïssa et de son homologue camerounais, Jean- Marie Atangana Mebara, les travaux de la 1ère session de la Grande Commission Mixte de coopération Cameroun-Maroc ont été sanctionnés par la signature des accords suivants qui viennent enrichir le cadre juridique de leur coopération.

- **Accord portant encouragement et protection réciproque des investissements :** Cet accord vise notamment à garantir aux investissements des deux parties un traitement juste et équitable et à leur assurer une indemnisation adéquate en cas d'expropriation, de nationalisation ou de tout autre conflit ou émeute, en plus du transfert des capitaux et des rémunérations.
- **Accord en matière de transport aérien :** Il a pour objectif de promouvoir un système de transport aérien international basé sur la concurrence entre des compagnies aériennes sur un marché soumis à un minimum d'intervention et de réglementation étatiques.

- Cet accord est relatif au **Programme exécutif de l'Accord culturel** conclu entre le Cameroun et le Maroc pour les années 2007-2008-2009-2010.

- **Protocole d'Accord en matière d'Urbanisme et de l'Habitat** : Il prône l'instauration de toute forme d'axe de coopération bilatérale à ce sujet, à savoir : l'habitat social et la construction des logements ; la lutte contre l'habitat insalubre et la création de partenariats entre les entreprises de construction, les sociétés d'ingénierie et les associations professionnelles des deux pays.

- **Accord dans le domaine de la Formation Professionnelle** : Conclu sur la formation professionnelle, cet accord engage les deux parties à développer un échange permanent d'informations et d'expériences et de favoriser les actions de coopération susceptibles d'avoir un impact positif sur les systèmes de formation professionnelle et de l'emploi dans les deux pays.

- **Accord-cadre de coopération dans les domaines de l'Energie, des Mines et de la Géologie** : Il s'assigne à encourager la coopération technique entre les deux pays, dans l'optique de contribuer au développement des secteurs énergétiques et miniers (T. C. Bene Bene, 2008 : 58).

- **Accord de coopération dans le domaine de l'Enseignement supérieur.**

Cet accord vise à promouvoir la coopération en matière d'enseignement supérieur. Chaque Etat s'engage à accorder aux ressortissants de l'autre partie contractante, résidant sur son territoire, les mêmes facilités en matière éducative que celles accordées aux nationaux (T. C. Bene Bene, 2008 : pp58-60).

### ***2.1.2. Les accords signés lors de la deuxième commission mixte de Septembre 2012***

Avec trois ans de retard dû aux contraintes de calendrier de part et d'autre, cette deuxième session qui devait se tenir en 2009, s'est tenue finalement du 05 au 07 septembre 2012, dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération entre les deux pays, a expliqué le Secrétaire Général du Ministère des Relations Extérieures à cette époque, Félix Mbayu. Lahcen Azoulay, le directeur des Affaires Juridiques et des Traités de l'ambassade du Maroc au Cameroun, affirme à l'ouverture de cette grande commission mixte de coopération :

« Nous allons œuvrer pour renforcer cette coopération, nous dresser contre les obstacles et définir les projets prioritaires avec le Cameroun qui reste un pays stable avec d'énormes opportunités d'investissements ; Des investissements marocains sont de plus en plus importants au Cameroun. Mais, il y a des accords désuets et certains qui ne sont pas appliqués. Nous devons pour cela réfléchir pour trouver un nouveau cadre juridique de concertation qui réponde à notre époque, afin de parvenir à une coopération mutuellement bénéfique » .

C'est dans cette vision que s'est tenue cette deuxième grande commission mixte. Elle est venue davantage enrichir le cadre juridique des relations entre les deux Etats et leur donner un coup d'accélérateur. Les travaux de cette commission sont ponctués par la signature de plusieurs accords dans les domaines divers :

- **La Convention tendant à éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu.**

L'impôt sur le revenu concerne les personnes physiques, les sociétés, la taxe spéciale pour les personnes vivant hors du Cameroun, la contribution au crédit foncier et d'autres taxes sur les salaires. Cet accord, bien que signé en juillet 2012, ne sera ratifié qu'en mai 2013 .

- **Accord de coopération dans le domaine des Petites et Moyennes Entreprises.**

Soucieux de développer un partenariat dynamique entre les promoteurs des Petites et Moyennes Entreprises, les Chambres, les associations professionnelles.

- **Accord de coopération en matière de développement et de promotion de l'Artisanat.**

Considérant que l'artisanat est un moteur de croissance pour le développement durable de leurs tissus économiques, les Parties Contractantes s'engagent à développer les échanges par la promotion du partenariat entre les entreprises publiques et privées dans les deux pays.

- **Accord de coopération dans le domaine des sports et de l'éducation physique.**

- **Protocole d'accord dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel.**

Le présent Protocole d'accord, qui s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de l'accord de coopération du 24 janvier 2007, a pour objet de garantir la diversification, le rayonnement et la promotion de l'enseignement technique et professionnel, dans de domaines identifiés conjointement.

## Conclusion

Afin d'accélérer la croissance économique et de construire un tissu productif compétitif, le Cameroun a signé avec le Maroc de nombreux accords et conventions. Les deux pays ont pris des mesures importantes pour améliorer leurs relations bilatérales, en accordant aux opérateurs économiques porteurs de projets, la possibilité d'investir au Cameroun comme au Maroc. Ainsi, le gouvernement camerounais, avec ses politiques des grandes ambitions et réalisations, simplifie davantage les procédures pour l'investissement privé. Ces nombreux accords rendent le cadre juridique de la coopération Cameroun-Maroc remarquable.

Le gouvernement marocain, pays ami du Cameroun depuis 1966, avec l'arrivée à sa tête du jeune monarque Mohammed VI, en a profité pour faire une entrée spectaculaire dans le marché camerounais. De nombreuses firmes marocaines sont présentes au Cameroun, au sein d'un partenariat privé-public ou privé-privé. Mais, de nombreux autres projets sont en cours d'exécution.

## Bibliographie

**Atangana B.**, (2008), « Les enjeux géostratégiques de l'initiative PPTE : Le cas du Cameroun », DEA, Sciences Politiques, Université de Yaoundé II Soa.

**Badjang Ba Nken**, (17 juin 2004), « Cameroun-Maroc : une impulsion nouvelle », In Cameroon-tribune.

**Benaomari M.**, (1995), « Essai sur quelques déterminants de la politique étrangère marocaine », Rabat, Université de Mohammed V, Mémoire de DES, Faculté de Droit public.

**Benouachane H.**, (2017), « Repenser la politique étrangère du Maroc à l'âge des TIC », Université Mohammed V, Etudes internationales et politiques.

« **Coopération commerciale Maroc-africaine** », (2009), Maroc Export, Casablanca, CPME. Discours de Mohammed VI aux Marocains le 30 juillet 1999.

**El Houdaigui R.**, (2003), la politique étrangère sous le règne d'Hassan II, Paris, l'Harmattan.

**Etat des relations Cameroun**, (2010), Minrex.

**Hernando de Larramendi M.**, (2018), “ Le retour du Maroc dans l’Union Africaine”, Groupe de Recherche sur les Sociétés Arabes et Musulmanes (GRESAM), Université de Castilla-La Mancha.

**Lamlil N.**, (2017), « Diplomatie : après une année 2017 intense, Mohammed VI reprend son bâton de pèlerin en Afrique » In Maroc : Africa first.

**Mandina M.**, (2002), Mohammed VI ou la voie vers l’émergence, un regard africain sur le Parcours du Maroc, Paris, l’Harmattan.

**Mboya T. J.**, (1966), « La nécessité de la coopération en Afrique » in L’Afrique : le progrès par la coopération, New-York.

**Ndedi A., Tchagna H. et Banaken J.**, (2019), « S.E. Paul Biya et le Septennat des Grandes Opportunités au Cameroun », Une parution de l’école doctorale de Maaron Business School, Douala.

**Nguiamba E.P.**, (mai 2008), « Coopération financière entre le Cameroun et le Maroc », in Le Messager.

**Procès verbal de la Première grande commission mixte** entre le Cameroun et le Royaume du Maroc, du 23 au 24 Janvier 2007 à Rabat.

**Procès verbal de la 2e session de Grande Commission Mixte** de coopération Cameroun-Maroc, 2012.

**zeback M.**, (2014), « La diplomatie économique marocaine en Afrique subsaharienne : vers des partenariats stratégiques », in Diplomatie économique marocaine en Afrique : enjeux pour un partenariat stratégique, Rabat, IEA.